Document generated on 04/24/2024 1:02 a.m.

Études internationales

I- Les relations extérieures du Canada

Hélène Galarneau

Volume 19, Number 1, 1988

URI: https://id.erudit.org/iderudit/702296ar
DOI: https://doi.org/10.7202/702296ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)
1703-7891 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Galarneau, H. (1988). I- Les relations extérieures du Canada. *Études internationales*, *19*(1), 105–124. https://doi.org/10.7202/702296ar

Tous droits réservés © Études internationales, 1988

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

CHRONIQUE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA ET DU QUÉBEC

Hélène GALARNEAU*

I – Les relations extérieures du Canada

(octobre à décembre 1987)

A — Aperçu général

La conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis constituait le principal événement du trimestre d'automne alors que le Premier ministre et plusieurs de ses ministres redoublaient d'efforts pour en faire ressortir les mérites. Les négociations, qui se poursuivaient tout l'automne pour l'adoption d'un texte final malgré une entente de principe conclue à la toute dernière minute de l'échéance fixée au début d'octobre, retenaient donc l'attention quotidienne des média. Au nombre des dossiers privilégiés du gouvernement conservateur, la lutte contre l'apartheid prenait également la vedette à l'occasion du Sommet du Commonwealth dont le Canada était l'hôte. Le gouvernement fédéral continuait à suivre attentivement le déroulement des événements en Amérique centrale où se rendait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans le but d'obtenir des renseignements de première main sur le plan de paix conclu en août. Au pays, on retiendra enfin la poursuite du débat engagé au cours de l'été sur les projets de loi sur les réfugiés présentés par le gouvernement dans le but de dissuader l'entrée clandestine d'immigrants.

B — Les politiques de défense

1 – L'OTAN ET LE TRAITÉ INF

Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à Bruxelles les 11 et 12 décembre au sein du Conseil de l'Atlantique Nord, entérinaient l'accord américano-soviétique sur les missiles de portée intermédiaire signé quelques jours plus tôt. Les alliés soulignaient leur intention de soutenir les négociations bilatérales en vue d'une réduction de 50 % des missiles intercontinentaux, qui pourraient également être suivies disaient-ils d'une interdiction des armes chimiques, de réductions des forces conventionnelles en Europe et une fois tout ceci acquis, d'une réduction des armes nucléaires tactiques. À Bruxelles, le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures déclarait que la conclusion du traité avait été rendue possible grâce à la solidarité de l'alliance et aux changements d'attitude enregistrés tant à Washington qu'à Moscou.[1] Le jour même de la signature de l'accord INF, M. Joe Clark avait salué le « premier accord de désarmement nucléaire de l'histoire moderne », soulignant l'importance des mesures de vérification qu'il comporte.[2]

---

* *Documentaliste au CQRI.*

1. Paul KORING, *The Globe and Mail*, 12 décembre 1987, p. A5.
2. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 245*, 8 décembre 1987.

Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN s'étaient rencontrés à deux reprises à l'automne, au sein du Groupe des plans nucléaires en novembre puis pour la réunion du Comité des plans de défense au début de décembre. Ils se préoccupaient particulièrement des mesures à prendre pour compenser l'élimination des missiles à portée intermédiaire d'une part et pour rétablir l'équilibre des forces conventionnelles en Europe d'autre part.[3]

Le ministre de la Défense, M. Perrin Beatty, insistait de son côté sur la modernisation des forces conventionnelles du Canada, ce qui lui permettra de renforcer sa sécurité intérieure ainsi que l'OTAN. Pour M. Beatty, qui prononçait un discours devant la *Americas Society* à New York le 10 décembre, la signature du traité INF ne doit pas faire oublier que l'Union soviétique et ses alliés sont toujours « voués à l'hégémonie communiste ». La paix des quarante dernières années a été préservée grâce à la force, au réalisme et à la détermination des pays occidentaux, disait M. Beatty. C'est dans ce contexte, soulignait-il, que le Canada a entrepris la modernisation de ses équipements militaires, qu'il autorise les essais des missiles de croisière américains et qu'il ouvre les ports canadiens aux navires équipés de missiles nucléaires.[4] Les essais des missiles de croisière américains reprenaient d'ailleurs à l'automne et faisaient encore une fois l'objet des attaques de l'opposition aux Communes et des groupes pacifistes.[5] Même à la suite de l'accord INF, le Premier ministre canadien affirmait l'intention de son gouvernement de permettre la poursuite des essais, invoquant le besoin d'unité de l'alliance atlantique. L'opposition accusait pour sa part le gouvernement d'avoir renié ses positions antérieures liant la poursuite des essais à l'absence de progrès aux négociations INF.[6]

2 – DÉSARMEMENT ET CONTRÔLE DES ARMEMENTS

Le secrétaire général du parti communiste soviétique M. Mikhael Gorbachev, proposait au cours d'un discours prononcé à Mourmansk au début d'octobre que le Pacte de Varsovie et l'OTAN entreprennent des négociations pour limiter les activités militaires navales et aériennes dans les mers du Nord. Le dirigeant soviétique, qui mentionnait les mesures entreprises par le Canada pour renforcer sa présence militaire dans l'Arctique ainsi que les essais des missiles américains dans le nord canadien, souhaitait que le Pôle Nord devienne une « zone de paix ». Il invitait également Canadiens et Norvégiens à collaborer à l'extraction du pétrole et du gaz des côtes du nord soviétique.[7] Le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures déclarait le lendemain que le Canada était disposé à discuter « sérieusement de toute proposition sérieuse » de la part des Soviétiques, mais que rien n'avait encore été formulé officiellement. M. Clark qualifiait la proposition d'intéressante, ajoutant cependant qu'elle serait plus intéressante encore si les Soviétiques se montraient prêts à agir selon ce qu'ils prêchent. Avec son collègue de la Défense, le ministre insistait sur la forte présence militaire soviétique dans le Nord, notamment dans la péninsule de Kola sur la mer de Barentz, qui contient l'une des plus fortes concentrations d'armes et de forces armées au monde.[8]

3 – AUTRES QUESTIONS

Au moment même ou M. Gorbachev lançait ces propositions, le ministre Beatty affirmait que les États-Unis et le Canada avaient détecté cette année une augmentation

3. *Le Devoir*, 5 novembre 1987, p. 11 et 2 décembre 1987, p. 5.
4. *Le Devoir*, 11 décembre 1987 p. 4.
5. Voir Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 2 octobre 1987, p. A5; *The Globe and Mail*, 28 octobre 1987, p. A1.
6. *The Globe and Mail*, 27 octobre 1987, p. A5 et 10 décembre 1987, p. A13.
7. Lawrence MARTIN, *The Globe and Mail*, 2 octobre 1987, pp. A1 et A5.
8. *Le Devoir*, 3 octobre 1987, p. A4.

substantielle des vols de bombardiers soviétiques au large des côtes canadiennes. Presque deux fois plus d'avions soviétiques ont été interceptés en 1987, disait-il, soit 22 jusqu'au mois d'octobre comparativement à 12 en 1986.[9]

Le dossier d'acquisition d'une flotte de sous-marins à propulsion nucléaire donnait lieu à l'automne à diverses propositions et à certains commentaires. La France offrait au Canada de lui transférer sa technologie et déléguait pour ce faire à Ottawa M. Jacques Chevallier, délégué général à l'armement.[10] L'ambassade américaine à Ottawa déclarait pour sa part que le gouvernement américain faisait l'impossible pour aider le Canada dans sa recherche d'une technologie qui lui convienne, même si aucun chantier naval américain n'est dans la course. Les États-Unis ont par exemple autorisé pour la première fois les Britanniques, dont la technologie intéresse le Canada, à discuter avec une tierce partie des détails techniques du système américain de propulsion nucléaire.[11] Diverses opinions de Canadiens, d'Américains ou de Britanniques sur les hésitations possibles du Congrès à fournir les autorisations nécessaires, le dépassement prévisible des coûts du programme, les mérites respectifs des technologies française et britannique et l'impossibilité pour le Canada d'accéder jamais au club nucléaire anglo-américain s'il choisissait la technologie française furent encore évoquées dans la presse au cours du trimestre.[12]

C — Les politiques économiques et commerciales

Le gouvernement fédéral rejetait en novembre la possibilité que soit exportée à l'avenir de l'eau sur une grande échelle. Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Thomas McMillan, affirmait que son gouvernement avait l'intention d'utiliser tous les pouvoirs dont il dispose pour empêcher l'exportation d'eau, notamment au moyen de projets de dérivation de cours d'eau entre le Canada et les États-Unis. Le gouvernement a par ailleurs l'intention de promouvoir un changement d'attitude des Canadiens, afin qu'ils soient attentifs à la préservation de leurs ressources en eau et à son utilisation efficace, ainsi que de nouvelles mesures sur les déchets toxiques, les standards de qualité et les échanges interprovinciaux.[13]

Le gouvernement annonçait également à l'automne une nouvelle politique sur la participation étrangère dans le secteur de l'extraction de l'uranium au Canada. La participation canadienne minimale, fixée auparavant à 67 %, était ramenée à 51 %, avec la possibilité d'une participation plus faible dans le cas de projets « sous contrôle canadien ». L'Europe de l'Ouest et l'Asie, notamment la Corée du Sud, participent surtout à la recherche d'uranium au Canada.[14] Par ailleurs, le ministre de l'Énergie, M. Marcel Masse, dévoilait les deux objectifs principaux de la nouvelle politique canadienne d'électricité qui devrait être adoptée au début de l'année 1988. Le gouvernement souhaite collaborer avec les provinces pour assurer un approvisionnement en électricité fiable et respectant l'environnement d'une part, et promouvoir au maximum les exportations d'électricité.[15]

---

9. Robert MATAS, *The Globe and Mail*, 2 octobre 1987, p. A5.
10. *Le Devoir*, 25 novembre 1987, p. 2.
11. Jeff SALLOT, *The Globe and Mail*, 20 novembre 1987, p. A5.
12. Voir Michel VASTEL, *Le Devoir*, 24 décembre 1987, p. A2; *Le Devoir*, 22 décembre 1987, pp. 1 et 10; Jeff Sallot, *The Globe and Mail*, 24 décembre 1987, pp. A1 et A2.
13. Susan DELACOURT, *The Globe and Mail*, 6 novembre 1987, pp. A1 et A2.
14. Gouvernement du Canada, Ministre d'État (Forêt et Mines), *Communiqué no 87/310*, 23 décembre 1987.
15. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Communiqué no 87/289*, 26 novembre 1987.

Enfin, le bureau de la ministre du Commerce extérieur, Mme Pat Carney, rappelait que l'aide financière aux exportations apportée par le gouvernement canadien se limitait depuis septembre aux pays dont les capacités de remboursement étaient jugées suffisantes.[16]

D — Les politiques d'aide au développement

La ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry, soulignait à l'automne que le partenariat entre le gouvernement et le secteur privé constituerait un élément important de la stratégie future de son gouvernement en matière d'aide au développement. Alors qu'elle dévoilait une série d'études effectuées par le Conference Board du Canada et financées par l'ACDI sur le développement de liens économiques avec les PVD, Mme Landry incitait le secteur privé canadien à s'intéresser davantage aux marchés du tiers monde. Le Canada se situe au dernier rang des pays industrialisés avec 7 % seulement de ses exportations allant à destination des PVD. L'ACDI entend prendre de nouvelles mesures pour encourager l'établissement de liens avec les secteurs privés des pays en développement, et poursuivre son programme de coopération industrielle dont les fonds seront d'ailleurs augmentés.[17]

L'Afrique se verra réserver 45 % du total de l'aide bilatérale canadienne d'ici 1989-90. Mme Landry annonçait cette mesure devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 27 octobre, où elle réaffirmait la détermination du Canada à participer au redressement économique de ce continent.[18]

Après avoir reçu un rapport commandé en janvier sur la forme que pourrait prendre un organisme chargé de la coopération entre le Canada et les PVD dans le domaine des droits de la personne, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait le 13 novembre la création prochaine d'un Centre international des droits humains et du développement démocratique. Proposé en 1986 par le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des Communes sur les relations extérieures, le Centre sera financé par l'ACDI. Le ministère des Affaires extérieures et l'ACDI compléteront au cours des prochains mois les travaux de détermination du mandat et l'organisation du centre qui sera créé par un projet de loi.[19]

E — Les politiques d'immigration

Les projets de loi C-84 et C-55 sur l'entrée clandestine d'immigrants au pays et sur les réfugiés, bien qu'adoptés par la Chambre des Communes, le premier en septembre et le second le 21 octobre, demeuraient bloqués au Sénat jusqu'à la fin de l'année.[20] Celui-ci entreprenait de les étudier en comité, et proposait à la mi-décembre plusieurs amendements au projet C-84. Les projets de loi avaient continué à susciter l'opposition des groupes religieux d'aide aux réfugiés et des droits de la personne, ainsi que des partis d'opposition. Lorsqu'il comparut le 8 décembre devant le Comité sénatorial des affaires juridiques et consitutionnelles sur le projet de loi sur l'immigration illégale (C-84), le ministre de l'Emploi

16. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 255*, 22 décembre 1987.
17. ACDI, *Communiqué no 87-115*, 5 novembre 1987; Isabelle PARÉ, *Le Devoir*, 7 novembre 1987, p. B3.
18. ACDI, *Communiqué no 87-114*, 27 octobre 1987; Hugh Winsor, *The Globe and Mail*, 28 octobre 1987, p. A-23.
19. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 210*, 13 novembre 1987.
20. *The Globe and Mail*, 22 octobre 1987, p. A-5.

et de l'Immigration, M. Benoît Bouchard, se montrait prêt à effectuer certains changements, sur la détention d'arrivants sans papiers par exemple, afin de s'assurer que la loi ne sera pas attaquée en cour comme étant contraire à la Charte des droits et libertés.[21]

Le gouvernement annonçait par ailleurs à la fin octobre, comme chaque année à la même date, son estimation du nombre d'immigrants qui seront acceptés au pays en 1988. Celui-ci devrait se situer entre 125,000 et 135,000 une augmentation de 10,000 personnes par rapport à l'année 1987. Le ministre d'État à l'Immigration, M. Gerry Weiner, confirmait le maintien d'une politique « d'augmentation modérée et contrôlée » de l'entrée d'immigrants au Canada. Le tableau suivant expose le nombre d'immigrants prévus par catégorie:

Nombre d'immigrants par catégorie pour 1988[22]

	1988
Catégorie de la famille	50 000
Réfugiés au sens de la Convention et membres des catégories désignées	21 000*
Personnes admises pour des raisons humanitaires (mesures spéciales)	3 000 – 6 000
Travailleurs sélectionnés:	
Requérants principaux	18 000 – 21 000
Conjoints et autres personnes à charge	18 000 – 22 000
Gens d'affaires immigrants:	
Requérants principaux	4 000
Conjoints et autres personnes à charge	9 000
Retraités	2 000
TOTAL	**125 000 – 135 000**

* Comprend 13,000 réfugiés parrainés par le gouvernement, un nombre estimatif de 6,000 personnes parrainées par le secteur privé et environ 2,000 titulaires du droit d'établissement octroyé par le Comité consultatif du statut de réfugié.

Le gouvernement canadien exigeait à partir du 3 décembre que les ressortissants des îles Fidji soient munis d'un visa pour venir en visite au Canada. Il voulait ainsi empêcher la venue de Fidjiens ayant l'intention de s'installer en permanence au Canada, 2,500 citoyens de ces îles étant venus en visite au Canada dans ce but au cours des trois derniers mois.[23] Enfin, le gouvernement choisissait de prolonger une nouvelle fois la durée d'application de trois règlements sur les « catégories désignées » de groupes de personnes victimes d'oppression mais ne répondant pas à la définition de réfugié donnée par la Convention des Nations Unies. Il s'agit des règlements sur les Indochinois, sur les prisonniers politiques et les personnes opprimées, et sur les exilés volontaires.[24]

F — Organisations et rencontres internationales

1 – L'ONU

Plusieurs ministres, députés et autres représentants canadiens participaient aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies à l'automne à la suite de M. Clark qui en

21. Richard CLEROUX, *The Globe and Mail*, 9 décembre 1987, pp. A1 et A11.
22. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 87-43*, 30 octobre 1987.
23. *Ibid.*, *Communiqué no 87-51*, 3 décembre 1987.
24. *Ibid.*, *Communiqué no 87-54*, 18 décembre 1987.

septembre avait participé à la séance d'ouverture de la 42ème session de l'Assemblée. Au nombre de ceux-ci on retiendra le ministre des Travaux publics du Canada, M. Stewart McInnes responsable également de la Société centrale d'hypothèque et de logement qui se rendait le 12 octobre à New York à l'occasion de l'Année internationale du logement des sans-abri[25], la ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry, qui prononçait le 27 octobre un discours sur la crise économique en Afrique[26] et le ministre de l'Environnement, M. Thomas McMillan, qui participait le 19 octobre au débat spécial sur le rapport de la Commission Brundtland sur l'environnement et le développement.[27] Les questions des droits de la personne, du désarmement et du contrôle des armements – dont la vérification et l'urgence de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires – les perspectives de la troisième session extraordinaire sur le désarmement et le retrait soviétique d'Afghanistan comptaient encore au nombre des principales préoccupations canadiennes telles qu'exprimées par l'ambassadeur au désarmement, M. Douglas Roche, et par le représentant permanent du Canada à l'ONU, M. Stephen Lewis.[28] On notera encore l'intervention de M. Lewis sur les questions relatives au personnel de l'ONU, où il insistait longuement sur l'amélioration de la situation des femmes au secrétariat général.[29]

Le Canada annonçait en octobre sa contribution à la campagne mondiale pour le désarmement pour 1988 qui se chiffrera encore cette année à $50,000, également répartis entre l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement pour ses travaux sur la vérification et le Département des affaires du désarmement des Nations Unies pour l'annuaire du désarmement.[30] En novembre, l'ACDI annonçait les montants des contributions canadiennes à six agences d'assistance technique des Nations Unies pour 1988-89, contributions augmentées en général de 6 % par rapport à l'exercice financier précédent. Le PNUD recevra $73,5 millions, l'UNICEF $16,5 millions, le FNUP $13,1 millions, le UNIFEM $1,15 million et le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe $350,000.[31] Enfin, le ministère des Affaires extérieures annonçait en décembre l'élection d'un canadien, M. Peter Burns, comme membre du nouveau Comité des Nations Unies contre la torture constitué en vertu de la Convention internationale contre la torture récemment entrée en vigueur.[32]

2 – LE COMMONWEALTH

La Canada recevait cette année la conférence bisannuelle des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth qui avait lieu du 13 au 17 octobre à Vancouver. Officiellement ouverte par la reine Élisabeth II, et placée sour la présidence du Premier ministre canadien, la conférence retenait surtout l'attention par les débats animés opposant la Grande-Bretagne aux autres pays sur l'adoption de sanctions communes contre l'Afrique du Sud. La Grande-Bretagne accusait d'ailleurs le Canada avant le début de la rencontre d'avoir augmenté ses relations commerciales avec l'Afrique du Sud, le Canada répliquant qu'il s'agissait d'une déformation des faits et que les échanges entre les deux pays avaient au contraire fortement

25. Délégation du Canada auprès des Nations Unies, *Communiqué no 31*, 12 octobre 1987.
26. Ministère des Affaires extérieures, *Discours 87/58*, 27 octobre 1987.
27. Délégation du Canada auprès des Nations Unies, *Communiqué no 35*, 19 octobre 1987.
28. *Ibid.*, *Communiqué no 55*, 20 novembre 1987, *Communiqué no 51*, 9 novembre 1987, *Communiqué no 32*, 13 octobre 1987, *Communiqué no 47*, 4 novembre 1987, *Communiqué no 45*, 3 novembre 1987.
29. *Ibid.*, *Communiqué no 53*, 12 novembre 1987.
30. *Ibid.*, *Communiqué no 38*, 26 octobre 1987.
31. ACDI, *Communiqué no 87-122*, 25 novembre 1987.
32. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 246*, 9 décembre 1987.

diminué.[33] Une déclaration sur l'Afrique australe et un programme d'action étaient néanmoins adoptés par la conférence, la Grande-Bretagne se dissociant des paragraphes consacrés aux sanctions. À ce sujet, les autres membres du Commonwealth disaient croire que les sanctions économiques et autres avaient eu un impact significatif sur l'Afrique du Sud et que leur application plus large devait demeurer un élément essentiel de la réponse de la communauté internationale à l'apartheid. À l'unanimité, les membres du Commonwealth s'engageaient entre autres à adopter un programme concerté d'aide économique aux pays de la ligne de front et créaient un fonds spécial d'aide technique au Mozambique. Le Canada avait invité une délégation mozambicaine dirigée par le ministre des Affaires étrangères, M. Mocumbi, à venir à Vancouver pour observer le déroulement du sommet.[34] Enfin, à l'exception de la Grande-Bretagne, ils s'entendaient pour former un comité des ministres des Affaires étrangères chargé de suivre la situation. Celui-ci fut placé sous la présidence du secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures et compte également parmi ses membres les ministres d'Australie, de Guyane, de l'Inde, du Nigeria, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe.[35]

Outre la déclaration sur l'Afrique australe, les pays du Commonwealth adoptaient en plus d'un communiqué final d'une vingtaine de pages une déclaration sur le commerce mondial dans laquelle ils dénonçaient les mesures protectionnistes et souhaitaient le renforcement du GATT, et une déclaration sur Fidji dont le gouverneur général venait de présenter sa démission à la reine. Le communiqué final lui-même touchait de nombreux problèmes, du désarmement aux problèmes des petits États en passant par les problèmes régionaux, le terrorisme, les questions environnementales et l'endettement du tiers monde. Au chapitre de la coopération technique, ils s'entendaient pour collaborer en matière d'enseignement à distance et adoptaient en principe la proposition canadienne d'établir un réseau universitaire du Commonwealth pour l'enseignement à distance dont le siège pourrait être à Vancouver. Enfin, le Canada profitait de cette conférence, comme il l'avait fait au Sommet francophone de Québec, pour annoncer l'effacement de la dette d'aide au développement de pays africains envers le Canada. Il s'agit du Kenya, du Ghana, du Nigeria, du Zimbabwe, du Swaziland et de la Zambie.[36]

3 – LE GATT

La ministre du Commerce extérieur, Mme Pat Carney, se rendait à Genève à la fin novembre pour participer à la 43ème session des parties contractantes du GATT. Dans un discours prononcé le 1er décembre, elle rappelait les cinq préoccupations majeures du Canada au cours de l'Uruguay Round: le renfoncement du système du GATT; l'élaboration de nouvelles règles pour le commerce des produits agricoles et l'amélioration de l'accès au marché pour ces produits; l'amélioration générale des conditions d'accès au marché; la discussion de problèmes nouveaux, notamment le commerce des services et les aspects commerciaux reliés à la propriété intellectuelle et à l'investissement; et enfin la participation accrue des pays en développement à l'Uruguay Round et leur intégration au GATT.[37]

Mme Carney invitait par ailleurs les participants à l'Uruguay Round à tenir une réunion ministérielle de mi-parcours afin d'examiner les progrès accomplis, qui pourrait avoir lieu à

33. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 13 octobre 1987, pp. 1 et 10.
34. Michael VALPY, *The Globe and Mail*, 17 octobre 1987, p. 8.
35. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 17 octobre 1987, pp. A1 et A12; Communiqué final de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth.
36. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 16 octobre 1987, pp. 1 et 12.
37. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 87/69*, pp. 3-4.

la fin de 1988 au Canada. La ministre canadienne faisait cette proposition au cours d'une rencontre informelle des ministre du Commerce le 29 novembre à Lausanne. Elle annonçait encore à ce moment que le Canada verserait de façon anticipée sa cotisation au GATT, -de 2,870,280 FS- afin de contribuer à soulager ses problèmes financiers causés par le retard dans le paiement des contributions. Enfin, Mme Carney rencontrait d'autres ministres des pays du groupe de Cairns pour examiner l'évolution des négociations agricoles.[38] Le Canada avait rendu publiques le 20 octobre ses propositions à l'Uruguay Round pour le commerce des produits agricoles. Il préconise l'adoption d'une approche globale qui permettrait d'éliminer progressivement toutes les subventions « qui faussent les échanges » de même que les obstacles à l'accès aux marchés.[39]

G — Les relations canado-américaines

1 – L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

À la suite de négociations au niveau ministériel consécutives au retrait canadien de la table de négociations à la fin septembre, les États-Unis et le Canada concluaient le 3 octobre une entente de principe sur les éléments à inclure dans un accord de libre-échange.[40] Il fallait attendre le mois de décembre pour que les deux parties s'entendent sur le texte final de l'accord, qui sera signé le 2 janvier par le président Reagan et le premier ministre Mulroney et sur lequel se pencheront par la suite le Congrès et la Chambre des Communes. Parmi les points litigieux des derniers mois de négociation la presse signalait les dispositions sur l'industrie du transport maritime américaine (tout le secteur des transports était finalement exclu de l'accord), le commerce de l'énergie, le commerce de l'automobile et le mécanisme d'arbitrage des différends.[41]

Déposé aux Communes le 11 décembre, le texte final de l'entente compte environ 350 pages auxquelles sont annexées les listes tarifaires des États-Unis et du Canada. (Le lecteur ne trouvera pas ici un résumé des dispositions de l'accord mais plutôt du discours gouvernemental sur l'accord). Tout au long de l'automne, le Premier ministre canadien et plusieurs de ses ministres profitaient des occasions qui leur étaient offertes de parler en public au Canada et aux États-Unis pour présenter l'accord de libre-échange, dont ils faisaient ressortir les points suivants:

- élimination progressive de tous les droits de douane sur 10 ans;
- établissement, pour la première fois dans l'histoire, d'un ensemble de règles régissant le commerce des services;
- traitement non-discriminatoire accordé aux investisseurs de l'autre pays;
- libéralisation du commerce de l'énergie et des produits agricoles;
- renforcement des industries automobiles des deux pays;
- élargissement des possibilités de concurrence pour les marchés publics;
- établissement d'un système binational de règlement des différends.[42]

---

38. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 232*, 30 novembre 1987.
39. *Ibid.*, *Communiqué no 201*, 20 octobre 1987.
40. Voir le texte de l'entente de principe, *Le Devoir*, 6 octobre 1987, p. 9.
41. Christopher WADDELL et Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 13 novembre 1987, p. A1 et 3 décembre 1987, pp. A1 et A2.
42. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 87/75*, 18 décembre 1987, p. 3; *Discours no 87/62*, 5 novembre 1987, pp. 2-3; *Discours no 87/63*, 6 novembre 1987; *Discours no 87/56*, 16 octobre 1987.

Les dispositions de l'accord établissant un marché de l'énergie nord-américain et assurant les États-Unis de la sécurité d'approvisionnement en cas de pénurie étaient défendues par le ministre de l'Énergie, M. Marcel Masse, qui soulignait que le Canada avait accepté d'être un fournisseur fiable et les États-Unis d'être de bons clients. Le Canada et les provinces, disait-il, conserveront cependant leurs prérogatives de mettre en œuvre des politiques de l'énergie distinctes, et dans le secteur du pétrole et du gaz naturel, l'accord maintient l'équilibre entre la propriété canadienne et la propriété étrangère.[43]

Pour sa part, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se réjouissait dans ses discours de l'exemple que constitue l'accord canado-américain dans un monde aux prises avec un fort mouvement protectionniste. De même grâce aux dispositions sur les services ou le commerce des produits agricoles, M. Clark estime que l'accord a placé le Canada en position de force au sein des négociations du GATT. Par ailleurs, il soulignait que le Canada avait gardé le droit de conserver ses offices de commercialisation des produits agricoles, ses programmes d'expansion régionale, son aide à l'industrie culturelle et ses programmes sociaux.[44] Enfin, le ministre Clark s'employait à faire ressortir les éléments constitutifs de l'identité canadienne par opposition aux États-Unis, ainsi que le caractère inéluctable de l'interdépendance économique entre les deux pays.[45]

L'opposition libérale et néo-démocrate s'insurgeait contre l'accord canado-américain. Le chef du parti libéral, M. John Turner, déclarait en octobre qu'un gouvernement libéral ne se sentirait pas lié par l'accord qui, selon lui, ne donne au Canada aucune garantie d'accès au marché américain et ne le protège pas contre l'adoption de nouvelles mesures protectionnistes.[46] Le leader néo-démocrate Ed Broadbent réclamait de son côté des élections générales sur le libre-échange et mettait le gouvernement au défi de référer l'accord à la Cour suprême pour que celle-ci détermine s'il n'empiète pas sur les droits des provinces et si Ottawa a le pouvoir constitutionnel de le mettre en œuvre.[47] Le chef néo-démocrate rendait publique une étude américaine préparée pour les membres du Cabinet Reagan faisant ressortir au nombre des avantages que les Américains retireraient de l'accord l'engagement du gouvernement canadien de faire adopter la loi sur les brevets pharmaceutiques et de satisfaire également aux exigences des Majors américains dans le cas des nouvelles règles en préparation sur les distribution des fibres.[48] Le Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur des Communes qui étudiait l'accord à l'automne, sans avoir pu prendre connaissance de son texte final, recommandait entre autres dans un rapport intérimaire rendu public le 15 décembre que le Canada se retire de l'entente si le Congrès américain adopte un projet de loi omnibus sur le commerce sans en exempter le Canada. Sur cette question ainsi que sur quelques autres, comme la nécessité de mettre en œuvre un programme d'adaptation pour les travailleurs et les entreprises, le rapport était unanime mais les membres libéraux et néo-démocrates du Comité s'en dissociaient pour rejeter l'entente en bloc.[49]

---

43. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Discours no 87/305*, 15 décembre 1987, pp. 4-5.
44. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 87/66*, 20 novembre 1987, *Discours no 87/56*, 16 octobre 1987.
45. *Ibid.*, *Discours no 87/59*, 28 octobre 1987, et *Discours no 87/67*, 20 novembre 1987.
46. Pierre O'NEIL, *Le Devoir*, 26 octobre 1987, pp. 1 et 10.
47. Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 19 décembre 1987, p. A5.
48. Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 16 octobre 1987, pp. A1 et A2.
49. Manon CORNELLIER, *Le Devoir*, 16 décembre 1987, p. 2; Maurice JANNARD, *La Presse*, 16 décembre 1987, cité par L'*Argus*, 16 décembre 1987, p. A8.

2 – AUTRES QUESTIONS COMMERCIALES

Parmi les autres questions commerciales en négociation entre les deux pays, deux faisaient l'objet d'ententes cet automne. Les États-Unis annonçaient d'une part en octobre s'être entendus avec le Canada et cinq autres pays sur des restrictions volontaires à l'entrée d'acier aux États-Unis.[50] Le Canada rapportait de son côté le 16 décembre avoir renégocié le mémorandum d'entente sur le bois d'œuvre résineux conclu il y a un an afin que soient levés les droits de 15 % à l'exportation prélevés par les États-Unis pour cinq provinces canadiennes, qui livrent 75 % des exportations canadiennes de bois d'œuvre aux États-Unis. L'entente prévoyait l'adoption de mesures de remplacement par les provinces pour la levée des droits et à la fin de l'année, le gouvernement avait bon espoir de conclure rapidement une entente dans le cas des mesures adoptées par le Québec.[51]

À la suite d'une décision du GATT à l'effet que les restrictions canadiennes à l'exportation de saumon et de hareng de la Côte Ouest ne sont pas conformes aux règles internationales – le Canada exigeant leur transformation au pays –, la ministre du Commerce extérieur annonçait son intention de faire valoir devant le Conseil du GATT en février prochain les dangers d'une telle décision pour l'industrie de transformation de la Colombie-Britannique. Elle soulignait par ailleurs au nombre des options possibles pour régler le problème que le Canada envisageait de négocier une solution avec les États-Unis.[52] Au Canada, on se plaignait en octobre des offres récentes de blé faites par les États-Unis à l'Union soviétique, à la Chine et à l'Inde, marchés traditionnels du Canada, à des prix très bas en raison de subventions à l'exportation. En réponse aux questions de l'opposition en Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait que ces gestes allaient à l'encontre de l'esprit de l'accord de libre-échange et qu'il aborderait la question avec son homologue américain.[53]

3 – QUESTIONS DIVERSES

Le Canada et les États-Unis signaient le 18 novembre un nouvel accord sur la dépollution des Grands Lacs qui remplace l'accord de 1978. Selon le ministre canadien de l'Environnement M. Thomas McMillan, les deux pays adoptaient avec cet accord une approche totalement différente du problème, en se basant désormais sur l'écosystème en général plutôt qu'en se limitant aux sources évidentes de déversement des substances toxiques.[54] Une entente intervenait également sur les modalités de la participation canadienne au projet de station spatiale américaine, auquel le Canada s'était engagé à participer en 1986. Un mémorandum d'entente était conclu à la suite d'une rencontre entre le ministre d'État canadien à la Science et à la Technologie, M. Frank Oberle, et le responsable de la NASA, M. James Fletcher en décembre. Le Canada s'était particulièrement inquiété au cours des derniers mois de l'utilisation potentielle de la station à des fins militaires. L'entente prévoit que le Canada pourra se retirer du projet et se faire rembourser les sommes qu'il y aura consacrées – il s'est engagé à affecter $800 millions au projet – advenant une utilisation de la station spatiale à d'autres fins que celles, civiles, prévues à l'origine.[55]

À la suite d'une recommandation au Congrès faite par le ministère américain de l'Intérieur sur l'ouverture de la plaine côtière de l'Alaska, dans la réserve faunique régionale

---

50. *The Globe and Mail*, 27 octobre 1987, p. B8.
51. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 87/74*, 16 décembre 1987.
52. *Ibid.*, *Communiqué no 251*, 18 décembre 1987.
53. Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 22 octobre 1987, p. B5.
54. Michael KEATING, *The Globe and Mail*, 19 novembre 1987, pp. A1 et A2.
55. *The Globe and Mail*, 11 décembre 1987, p. A8; Stephen STRAUSS, *The Globe and Mail*, 14 décembre 1987, p. A24.

de l'Arctique, à l'exploitation pétrolière, le gouvernement canadien faisait part aux États-Unis de son désaccord sur cette question. Il estime qu'une décision en ce sens « pourrait causer des dommages irréparables aux ressources fauniques qui sont essentielles au mode de vie des habitants du Nord. »[56] Le Canada suggère plutôt au gouvernement américain de protéger les « habitats critiques » de la plaine côtière de l'Alaska. Par ailleurs, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait à la mi-décembre la signature prochaine d'un accord canado-américain sur la navigation dans l'Arctique aux termes duquel les États-Unis accepteraient de demander une autorisation au Canada avant d'envoyer des navires dans l'Arctique.[57]

H — Le Canada et l'Europe occidentale

1 – LA CEE

Les représentants du Canada et de la CEE tenaient en novembre deux jours de réunion à Bruxelles afin de discuter de questions commerciales d'intérêt commun, exercice auquel ils se prêtent périodiquement. La délégation canadienne devait entre autres présenter aux Européens l'accord de libre-échange canado-américain. Des problèmes commerciaux comme la question des pêches et celle des exportations européennes de vin, bière et alcool, devaient également être abordés au cours de cette rencontre.[58] Quelques jours plus tôt, le Canada avait appris que le GATT s'apprêtait à donner tort au Canada dans le dossier des boissons alcoolisées, jugeant que les pratiques des sociétés des alcools provinciales étaient contraires aux règles du commerce international. Le GATT acceptait toutefois de reporter de deux mois l'annonce officielle de sa décision afin de permettre aux deux parties de tenter de négocier une entente.[59]

2 – LA FRANCE

Le Canada et la France poursuivaient leurs négociations sur les droits de pêches des bateaux français en eaux canadiennes ainsi que sur la frontière maritime des îles Saint-Pierre et Miquelon. À la suite d'une séance de négociations infructueuse au début d'octobre, le gouvernement canadien déclarait que les pêcheurs français n'auraient pas accès aux eaux canadiennes en 1988 en l'absence de progrès dans les négociations. Celles-ci reprenaient en novembre mais aucun accord ne pouvait être conclu avant la fin de l'année.[60] Ce différend entre les deux pays suscitait en France certains gestes de mécontentement à l'endroit du Canada, tel le boycottage de manifestations franco-canadiennes et franco-québécoises annoncé par le maire de Saint-Malo, ou la décision du secrétaire général du R.P.R. français et proche du premier ministre Chirac de ne pas assister à un dîner offert par l'ambassadeur canadien à Paris.[61]

Dans le domaine de l'audiovisuel, les ministères canadiens et québécois des Communications et le ministère français de la Culture poursuivaient leurs discussions au sein d'un groupe de travail tripartite qui étudie les questions de coproduction, de distribution, de

56. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 215*, 17 novembre 1987, p. 2.
57. Paul KORING, *The Globe and Mail*, 12 décembre 1987, pp. A1 et A2.
58. Paul KORING, *The Globe and Mail*, 18 novembre 1987, p. B28.
59. *Le Devoir*, 2 décembre 1987, p. 8; Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 213*, 13 novembre 1987.
60. *Le Devoir*, 10 octobre 1987, p. A5; Graham FRASER, *The Globe and Mail*, 21 décembre 1987, p. A5.
61. Jean-Paul BURY, *Le Devoir*, 28 octobre 1987, p. 12.

doublage et de promotion des exportations. Sur la question de l'accès au marché français des films et émissions doublés au Québec, la ministre fédérale des Communications, Mme Flora MacDonald, déclarait à la suite d'une rencontre du groupe de travail en novembre qu'il avait été convenu de ne pas ériger de barrières là où il n'en existe pas, soit pour les chaînes privées de télévision.[62]

3 – LA NORVÈGE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures effectuait une visite officielle en Norvège du 7 au 9 décembre, au cours de laquelle il devait rencontrer le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et les membres du Comité permanent des Affaires étrangères du Storting. M. Clark avait reçu en mai à Ottawa son homologue norvégien. La situation économique internationale et européenne, les relations Est-Ouest, les recommandations du Rapport Brundtland sur l'environnement et le développement étaient au nombre des questions qui devaient être abordées. Le ministre canadien participait également au cours de son séjour à une conférence Canada-Norvège sur les questions circumpolaires qui avait lieu à Tromso.[63] À cette occasion, le ministre Clark exposait les grandes lignes de la « politique étrangère globale » (canadienne) pour le Nord », telle que tracée dans la réponse du gouvernement canadien au comité mixte spécial sur les relations extérieures. Il insistait également sur la volonté du Canada de renforcer ses relations avec ses voisins de l'Arctique et mentionnait à ce chapitre la conclusion en décembre 1986 d'un accord canado-norvégien de coopération dans le domaine des sciences et de la technologie. Une mission norvégienne s'était d'ailleurs rendue au Canada en novembre dans le cadre de cet accord.[64] M. Clark signalait les propositions faites à Mourmansk par le secrétaire général Gorbachev en octobre sur l'augmentation de la coopération bilatérale et multilatérale dans l'Arctique. Cette initiative « encourageante » devrait toutefois dépasser la partie ouest de l'Arctique, disait-il, pour englober également la mer de Béring et les autres eaux adjacentes de l'URSS.[65]

I – Le Canada, l'URSS et l'Europe de l'Est

1 – LA HONGRIE

Le Canada et la Hongrie signaient le 27 novembre un accord de coopération sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dont il avait été question lors du passage de M. Clark dans ce pays en mai dernier. Le Canada, qui soulignait la conformité de l'accord aux politiques de non-prolifération des deux pays, souhaite ainsi assurer à son industrie nucléaire des débouchés en Hongrie. Les deux pays commenceront par coopérer en matière d'exploitation et de sécurité des centrales nucléaires, et d'utilisation de cette énergie pour le chauffage urbain.[66]

2 – LA TCHÉCOSLOVAQUIE

Le ministre de l'Énergie et des Combustibles de la Tchécoslovaquie, M. Vlastimil Ehrenberger, effectuait un séjour d'une semaine au Canada qui se terminait au début d'octobre. Au cours des entretiens qu'il eut avec son homologue canadien, M. Marcel

62. Angèle DAGENAIS, *Le Devoir*, 10 novembre 1987, pp. 1 et 12; Gilles PAQUIN, *La Presse*, 30 octobre 1987, cité par l'*Argus*, 30 octobre 1987, p. A13.
63. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 237*, 3 décembre 1987 et *Communiqué no 238*, 3 décembre 1987.
64. *Ibid.*, *Communiqué no 216*, 17 novembre 1987.
65. *Ibid.*, *Discours no 87/72*, 9 décembre 1987.
66. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 228*, 27 novembre 1987.

Masse, on s'entendit pour poursuivre les discussions en vue d'une collaboration dans le domaine de l'énergie et plus particulièrement en ingénierie du gaz naturel.[67]

Les deux pays concluaient par ailleurs en décembre une entente préliminaire de coopération relative aux enquêtes sur les criminels de guerre nazis. Une fois signée, celle-ci permettra au Canada de faire enquête en Tchécoslovaquie pour rassembler des preuves sur des personnes vivant au Canada et suspectées d'avoir commis des crimes de guerre en Europe.[68]

3 – L'URSS

Une délégation canadienne d'experts des questions spatiales se rendait en Union soviétique du 24 au 28 octobre dans le but d'étudier la possibilité d'étendre la coopération bilatérale canado-soviétique au domaine des sciences spatiales. Une équipe du Conseil nationale de recherches du Canada participait à cette mission présentée comme un premier échange de vues entre scientifiques dans le but d'identifier des activités de coopération dans ce domaine.[69]

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures faisait le point en décembre sur les suites données par l'Union soviétique à la liste de noms fournie un an auparavant par M. Clark au sujet de personnes ayant demandé de quitter l'Union soviétique pour rejoindre leur famille à l'étranger. Des quarante-deux demandes figurant sur la liste de M. Clark, vingt-deux familles ont reçu l'autorisation de quitter l'Union soviétique et douze cas en suspens ont été réglés de façon positive, souligne un communiqué du ministère des Affaires extérieures. Le ministre canadien, qui se disait prêt à soutenir toute demande de réunification de famille, encourageait l'Union soviétique à poursuivre au même rythme le règlement de tels cas.[70]

Comme il en a pris l'habitude, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures demandait le 23 décembre à l'Union soviétique, à l'occasion de l'anniversaire de l'invasion de l'Afghanistan, cette année le huitième, de mettre fin à l'occupation du pays. M. Clark souhaitait notamment que les pourparlers entrepris sur le retrait des troupes soviétiques s'accompagnent de mesures concrètes. Il affirmait également que les perspectives de paix semblaient à l'heure actuelle « meilleures que jamais ».[71]

J — Le Canada, l'Amérique latine et les Caraïbes

1 – LA TOURNÉE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES EN AMÉRIQUE CENTRALE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures entreprenait le 21 novembre un voyage de huit jours en Amérique centrale pour y visiter les pays signataires du plan de paix adopté en août dernier. M. Clark s'y rendait dans le but de se renseigner sur ce plan et de voir quelle aide pourrait apporter le Canada au processus de paix. Le Canada, on le sait, soutient le plan d'Esquipulas et c'est afin de manifester concrètement le soutien de son gouvernement que M. Clark se rendait à ce moment dans la région, plus tôt qu'il ne l'avait d'abord prévu.[72] Dans chacun des cinq pays de la région, – le Nicaragua, le Guatemala, le Salvador, le Honduras et le Costa Rica –, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures put avoir des

67. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 87/246*, 2 octobre 1987.
68. *The Globe and Mail*, 9 décembre 1987, p. A9.
69. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 206*, 23 octobre 1987.
70. *Ibid.*, *Communiqué no 241*, 7 décembre 1987.
71. *Ibid.*, *Communiqué no 256*, 23 décembre 1987.
72. *Ibid.*, *Discours no 87/70*, 2 décembre 1987, p. 3.

entretiens avec les présidents et les ministres des Affaires étrangères, ainsi que d'autres ministres à l'occasion. Il rencontrait également Mgr Obando y Bravo au Nicaragua et l'archevêque Rivera y Damos au Salvador, des dirigeants de l'aile politique de la guérilla au Salvador, un représentant de la Contra au Costa Rica, des représentants des indiens Miskitos et de l'opposition au Nicaragua. M. Clark était par ailleurs accompagné de deux officiers canadiens spécialistes des opérations internationales de maintien de la paix qui devaient exposer les problèmes concrets de telles opérations. Le ministre canadien affirmait à son retour avoir souligné aux cinq présidents de la région que ceux-ci semblaient sous-estimer « la complexité de la mise en place de tels mécanismes » et qu'il était urgent de s'atteler à la tâche. Il proposait également à la Chambre des communes à son retour la formation d'un comité parlementaire qui surveillerait et encouragerait le processus de paix en Amérique centrale.[73]

Les questions d'aide au développement et la visite de coopérants canadiens travaillant dans ces pays étaient également au programme du séjour centraméricain de M. Clark. Deux semaines avant son départ, la ministre des Relations extérieures avait annoncé l'intention du Canada d'ouvrir de petits bureaux au Honduras, au Nicaragua et au El Salvador pour offrir des services de soutien pour ses programmes d'aide.[74] À Tegucigalpa, M. Clark signait avec le gouvernement hondurien un protocole d'entente établissant un tel bureau canadien de coopération.[75] Peu avant ce voyage également, le gouvernement canadien avait annoncé son intention de rétablir le programme d'aide bilatérale au Guatemala, suspendu en 1981.[76] M. Clark ratifiait à Managua un protocole d'entente sur un projet d'un million de dollars pour la gestion des troupeaux laitiers.[77] Au Honduras, c'est un protocole d'entente sur un projet d'amélioration du réseau électrique auquel l'ACDI fournira $13,8 millions sur deux ans que signait le ministre canadien.[78] Au Costa Rica, des projets d'aide dans le domaine des politiques de développement en matière de logement et pour un programme de construction de logements en milieu rural étaient conclus, en même temps qu'un accord d'assurance-investissements entre les deux pays.[79]

Une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures aux journalistes au cours de son passage au Nicaragua retenait l'attention des média et des Communes. M. Clark mentionnait que le Canada pourrait être amené à accueillir sur son territoire des rebelles de la Contra en guise de contribution à la paix en Amérique centrale. Bien qu'il ait qualifié cette mesure d'hypothétique, celle-ci soulevait l'inquiétude de l'opposition et causait un certain embarras au gouvernement.[80]

Toujours au sujet du Nicaragua, on notera la visite officielle au pays du 20 au 24 octobre, du vice-président de ce pays, M. Sergio Ramirez Mercado, que M. Clark avait l'occasion de rencontrer à nouveau au cours de son passage au Nicaragua. Le plan de paix centraméricain avait été au cœur des entretiens entre MM. Mercado et Clark.[81]

---

73. *Idem.*, pp. 3 et 7.
74. ACDI, *Communiqué no 87-117*, 5 novembre 1987.
75. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 226*, 26 novembre 1987.
76. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 211*, 13 novembre 1987.
77. *Ibid.*, *Communiqué no 220*, 23 novembre 1987.
78. *Ibid.*, *Communiqué no 225*, 26 novembre 1987.
79. *Ibid.*, *Communiqué no 229*, 27 novembre 1987, *Communiqué no 230*, 28 novembre 1987 et *Communiqué no 231*, 28 novembre 1987.
80. Paul KNOX, *The Globe and Mail*, 23 novembre 1987, pp. A1 et A10; Richard CLEROUX, *The Globe and Mail*, 25 novembre 1987, p. A11.
81. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 197*, 9 octobre 1987 et *Discours 87/57*, 21 octobre 1987.

2 – HAÏTI

L'ambassadeur canadien en Haïti était rappelé à Ottawa pour consultation le 6 décembre à la suite de l'annulation des élections qui devaient avoir lieu le 29 novembre. Le Canada s'inquiétait de la tournure des événements, constatant « l'insuffisance de mesures concrètes visant la relance du processus électoral dans un climat démocratique. »[82] Le gouvernement avait envoyé des observateurs pour examiner le déroulement des élections et avait également fourni à Haïti de l'aide technique à la préparation des élections, en fournissant notamment des boîtes de scrutin.[83] Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, se déclarait vivement déçu de la violence consécutive à l'annulation des élections mais affirmait ne pas envisager l'arrêt de l'aide canadienne à Haïti, mesure adoptée par les États-Unis.[84] L'ambassadeur du Canada à Haïti rentrait dans ce pays à la mi-décembre chargé d'un message du Premier ministre à l'intention du général Namphy, qui réclamait la « légitimité démocratique du prochain gouvernement haïtien ».[85]

K — Le Canada et le Moyen-Orient

1 – L'ARABIE SAOUDITE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures recevait son homologue saoudien, le prince Saoud Al-Faysal Al Saoud, du 4 au 6 octobre. Cette visite était marquée par le désir des deux parties de relancer la coopération économique et le commerce entre les deux pays. Un groupe d'hommes d'affaires saoudiens parcourait également trois provinces canadiennes au moment du séjour officiel du ministre saoudien des Affaires étrangères. Comme il avait été convenu lors du passage de M. Clark en Arabie Saoudite en avril 1986, une réunion de la Commission économique mixte Canada-Royaume d'Arabie Saoudite avait été préparée. Établie en 1976, la Commission ne s'était réunie que trois fois, la dernière en 1980. La quatrième réunion était ouverte par le prince Saoud et le ministre Clark, qui signaient par ailleurs un accord de coopération économique et technique. Celui-ci établissait officiellement la Commission économique mixte et prévoyait l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée pour l'échange de biens entre les deux pays. Ceux-ci s'engageaient dans cet accord à promouvoir la coopération commerciale, économique et technique, particulièrement dans les secteurs des minéraux, des métaux, des transports, de l'agriculture et des communications. La coopération en matière d'éducation et de formation au moyen d'échange de personnel, d'informations et de recherche doit également occuper une place spéciale entre les deux pays.[86]

Le prince Saoud rencontrait par ailleurs les membres du comité sénatorial sur les affaires extérieures, devant qui il souhaitait un changement de la position canadienne sur le droit à l'autodétermination des Palestiniens.[87] Dans un discours prononcé au cours du séjour du ministre saoudien, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait abordé le sujet en soulignant que si les deux pays ne s'entendaient pas sur les détails de l'approche à suivre pour régler le conflit israélo-arabe, ils favorisaient néanmoins tous deux des « politiques qui

82. *Ibid.*, *Communiqué no 242*, 6 décembre 1987.
83. *Ibid.*, *Communiqué no 218*, 19 novembre 1987; Manon Cornellier, *Le Devoir*, 11 novembre 1987, p. 1.
84. Graham FRASER, *The Globe and Mail*, 1er décembre 1987, p. A12.
85. *Le Devoir*, 14 décembre 1987, p. 2.
86. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 194*, 7 octobre 1987; *Discours no 87/54*, 5 octobre 1987.
87. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 7 octobre 1987, p. 4.

garantiraient le droit de toutes les nations de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. »[88]

2 – ISRAËL

Des commentaires du Premier ministre canadien sur la situation en Israël, où des incidents violents opposaient en décembre l'armée aux habitants des territoires occupés, inquiétaient les représentants des pays arabes au Canada. Dans une entrevue télévisée, le premier ministre Mulroney s'était dit préoccupé de la montée de la violence en Cisjordanie et à Gaza, mais affirmait par ailleurs que le gouvernement israélien « avait procédé avec un certain degré de modération » au cours de ces incidents. Les ambassadeurs de neuf pays arabes en poste à Ottawa demandaient des précisions au ministère des Affaires extérieures à la suite des déclarations du Premier ministre. Le sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures, M. Joseph Standford, soulignait alors que la position canadienne reposait sur deux éléments essentiels: l'inquiétude devant la montée de la violence et l'appel à la modération de la part des parties concernées.[89] Au même moment, un communiqué de l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Stephen Lewis, précisait que le gouvernement canadien appuyait la résolution 605 adoptée la veille par le Conseil de sécurité et présentée par M. Lewis comme un appel à la modération. Le communiqué mentionnait encore que le gouvernement canadien « regrette profondément (la) violence » dans les territoires occupées, résultat des longues années d'occupation.[90]

L — Le Canada et l'Afrique (Sud du Sahara)

1 – L'AFRIQUE DU SUD

À la suite de la libération de cinq prisonniers politiques par le gouvernement sud-africain en novembre, dont il se disait heureux, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures réclamait auprès de Pretoria la libération de tous les prisonniers politiques détenus en raison de leur opposition à l'apartheid. M. Clark soulignait dans un communiqué que la remise en liberté des prisonniers politiques et particulièrement celle de M. Nelson Mandela, était « nécessaire à l'ouverture d'un dialogue productif en Afrique du Sud ». Le ministre affirmait encore avoir réclamé la libération de huit dirigeants de la région ouest du Cap, à la demande de leurs familles, ainsi que la levée de l'état d'urgence.[91]

2 – L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET L'AIDE HUMANITAIRE

Le quotidien *The Globe and Mail* rapportait à la fin du mois de novembre que le Ghana et le Canada avaient conclu un accord suspendant le remboursement de la dette contractée par le Ghana au chapitre de l'aide au développement. Le Canada s'est en effet engagé à effacer la dette encourue par les pays les plus pauvres d'Afrique auprès de l'ACDI lors des Sommets de la Francophonie et du Commonwealth. Les deux pays se seraient également entendus sur l'octroi de fonds canadiens de $28,9 millions d'aide au développement.[92]

Le Canada et le Gabon passaient également à l'automne des accords en vue d'un projet de développement auquel l'ACDI versera $11,95 millions jusqu'en 1992. Le projet porte sur l'alimentation en eau et en électricité de communautés rurales gabonaises, qui bénéficiera

88. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 87/53*, 4 octobre 1987, p. 2.
89. Manon CORNELLIER, *Le Devoir*, 24 décembre 1987, pp. 1 et 10.
90. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 257*, 23 décembre 1987.
91. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 209*, 10 novembre 1987.
92. *The Globe and Mail*, 23 novembre 1987, p. B13.

aussi d'un prêt de $35,85 millions de la SEE, le Gabon fournissant pour sa part $7,56 millions. Les accords de financement et le contrat commercial avec une firme montréalaise étaient signés à l'occasion du passage au Canada d'une délégation gabonaise dont faisaient partie trois ministres, celui des Finances, du Budget et des Participations, le ministre de la Planification et de l'Économie et le ministre de l'Énergie et des Ressources hydrauliques.[93]

Le secrétaire exécutif de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (CCDAA), M. Simba Makoni, rencontrait à Ottawa le 26 novembre la ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry. Celle-ci annonçait à l'issue de la rencontre que le Canada s'était engagé à subventionner trois nouveaux projets de la CCDAA. Il s'agit d'un projet de recherche en agro-foresterie avec la Zambie, la Tanzanie et le Malawi auquel seront consacrés $8,4 millions, de l'amélioration des services de transport et de télécommunications de la région, tâche confiée à la *Southern Africa Transport and Communications Commission* qui recevra $8,9 millions pour retenir les services d'experts-conseils, et de la cueillette et de la diffusion de données sur les ressources hydriques de la région, projet pour lequel le Canada versera $2,1 millions. La ministre Landry affirmait l'intention du Canada de continuer à aider les pays de la ligne de front à promouvoir la coopération économique régionale, afin de contribuer à diminuer leur dépendance à l'endroit de l'Afrique du Sud. Elle annonçait d'ailleurs son intention de diriger la délégation canadienne qui participera en janvier 1988 aux consultations annuelles de la CCDAA.[94] Plus tôt à l'automne, l'ACDI avait encore signalé l'octroi d'un contrat de $3,6 millions à une compagnie terre-neuvienne pour un projet de conservation d'énergie industrielle dans les pays de la CCDAA.[95] L'ACDI s'engageait à l'automne à verser une aide alimentaire accrue à la Zambie et à l'Éthiopie, gravement touchées par la sécheresse. C'est ainsi que $10 millions s'ajouteront aux $10 millions d'aide alimentaire déjà fournis par l'ACDI à l'Éthiopie au cours de l'exercice financier en cours.[96] Dans le cas de la Zambie, le Canada choisissait de verser $6 millions pour l'achat de maïs au Zimbabwe. Il se disait ainsi fier de participer à une transaction entre ces deux pays membres de la CCDAA, qui confirme le succès des principes d'autonomie collective de coopération régionale adoptés par la Conférence.[97]

M — Le Canada et l'Asie

1 – L'ASIE DU SUD-EST

Le Canada effectuait à l'automne une demande d'adhésion à l'Organisation des ministres de l'Éducation de l'Asie du Sud-Est dont il souhaiterait devenir membre associé. Cette organisation, qui favorise la coopération dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, compte déjà trois membres associés qui sont la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le Canada posait de cette façon un autre geste dans le but de resserrer ses relations sociales, culturelles et économiques avec les pays de la région Asie-Pacifique.[98] Ses relations avec l'ASEAN se poursuivaient par ailleurs avec la première réunion du Conseil d'entreprises ASEAN-Canada qui avait lieu à Manille les 27 et 28 novembre. Celui-ci avait été créé un an auparavant par la Chambre de commerce du Canada et les Chambres de commerce et d'industrie de l'ASEAN. Des représentants des secteurs publics et privés

93. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 190*, 2 octobre 1987.
94. ACDI, *Communiqué no 87-123*, 26 novembre 1987.
95. *Ibid.*, *Communiqué no 87-119*, 6 novembre 1987.
96. *Ibid.*, *Communiqué no 87-112*, 22 octobre 1987.
97. *Ibid.*, *Communiqué no 87-111*, 22 octobre 1987.
98. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 195*, 8 octobre 1987.

participaient à la réunion à laquelle assistait également une députée canadienne, Mme Mary Collins, à titre de représentante spéciale du ministre des Affaires extérieures.[99]

2 – LES ÎLES FIDJI

Le gouvernement canadien continuait à suivre le déroulement des événements aux îles Fidji à la suite du coup d'État du colonel Rabuka. Il exprimait encore son soutien aux efforts déployés par le gouverneur général des îles pour rétablir la démocratie parlementaire[100] puis se réjouissait en décembre du rétablissement d'un régime civil. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lançait alors au gouvernement provisoire un appel à la tenue d'élections générales et à l'inclusion dans la nouvelle constitution de garanties propres à assurer le respect des droits fondamentaux des Fidjiens.[101]

3 – L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET L'AIDE HUMANITAIRE

L'ACDI octroyait une aide alimentaire d'urgence au Bangladesh en octobre, à la suite de graves inondations. Une somme de $5 millions était ainsi affectée pour l'achat de blé. Mme Landry annonçait également une aide supplémentaire de $540,000 à trois organisations d'aide humanitaire œuvrant au Bangladesh.[102] D'autre part, à la suite de la décision de septembre 1986 de faire des Philippines un pays prioritaire au sein du programme canadien d'aide au développement, les Philippines et le Canada passaient à l'automne un accord général sur le développement qui définit les modalités de l'aide canadienne à ce pays. Une entente sur le rééchelonnement d'une dette de $3,9 millions des Philippines était également conclue à l'automne, et le Canada s'engageait à fournir à ce pays pour $30 millions de produits de base, principalement du papier et de l'acier.[103]

N — Chronologie thématique*

L'URSS et les armes chimiques

Début octobre:

Des spécialistes canadiens font partie d'un groupe d'une centaine d'experts occidentaux invités par l'Union soviétique à inspecter des installations soviétiques contenant des armes chimiques. De retour au pays, M. Gordon Vachon, du ministère des Affaires extérieures, déclare que la visite s'est déroulée de façon très franche et que les attentes des participants ont été comblées et même dépassées sur certains points.

Le Canada et le procès Deaver

13 octobre:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rend publique une note de protestation envoyée au Département d'État américain quelques jours plus tôt au sujet du procès de Michael Deaver. Le gouvernement affirme que l'avocat-conseil indépendant des États-Unis dans cette affaire exerce un chantage auprès du Canada afin de l'amener à renoncer à son droit de ne pas permettre le témoignage de l'ambassadeur Alan Gotlieb au procès.

99. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 235*, 2 décembre 1987.
100. *Ibid.*, *Communiqué no 191*, 2 octobre 1987.
101. *Ibid.*, *Communiqué no 244*, 8 décembre 1987.
102. ACDI, *Communiqué no 87-113*, octobre 1987.
103. *Ibid.*, *Communiqué no 87-121*, 25 novembre 1987.

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

Le Canada et l'UNESCO

20 octobre au 21 novembre:

Le Canada participe à la 24ème session de la Conférence générale de l'UNESCO à Paris. La ministre des Communications, Mme Flora MacDonald, agit à titre de chef de la délégation canadienne. Le Canada appuie la candidature de M. Federico Mayor au poste de directeur général de l'UNESCO.

Le ministre des Finances en Europe

mi-novembre:

M. Michael Wilson se rend à Bonn, à Paris et à Londres pour des entretiens avec les ministres des Finances de ces pays. À la suite de la chute des marchés boursiers et de la baisse importante du dollar américain, le ministre canadien estime que les pays industrialisés doivent envisager une réunion afin de renforcer leur coopération économique.

Le Canada, l'Inde et le terrorisme

17 novembre:

Le journal *The Globe and Mail* rapporte une entrevue accordée par le Premier ministre de l'Inde à un périodique de ce pays au cours de laquelle M. Gandhi se dit heureux des mesures prises par le Canada pour lutter contre le terrorisme. L'Inde s'était montrée critique à l'endroit de l'attitude canadienne envers le terrorisme à la suite de la perte en mer d'un avion d'Air India en provenance du Canada. M. Gandhi et le premier ministre Mulroney avaient discuté de la question à l'occasion du sommet du Commonwealth.

3 décembre:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures souligne que le Canada a envoyé une note à l'Inde pour protester contre le traitement infligé à un Sikh canadien détenu en Inde.

Vente d'équipement militaire canadien à l'Iran

18 novembre:

En réponse à une question posée en Chambre sur la vente possible à l'Iran, par l'intermédiaire de pays tiers, de pièces d'hélicoptères fabriquées au Canada et pouvant servir à des fins militaires, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures affirme avoir demandé aux ambassadeurs canadiens en poste dans les pays qui pourraient être à l'origine de tels détournements de tenter de rassembler des informations à ce sujet. M. Clark souligne cependant qu'il s'agit d'une situation difficile à contrôler.

Entente Canada-Pakistan sur le transport aérien

23 novembre:

Les ministres des Transports et des Affaires extérieures annonçent la conclusion d'une entente bilatérale sur le transport aérien avec le Pakistan. Celle-ci permet notamment à la *Pakistan International Airlines* d'atterrir à Toronto et à Air Canada de se poser à Karachi.

Tournée canadienne de l'ambassadeur au désarmement

1er au 16 décembre:

M. Douglas Roche, ambassadeur canadien au désarmement, effectue une tournée pancanadienne sur le thème « Au-delà du sommet: le désarmement et l'avenir ».

Réunion de l'ACCT

7 et 8 décembre:

La ministre des Relations extérieures dirige la délégation canadienne qui participe à Paris à la XI[ème] Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique.

Ambassadeur itinérant en Amérique latine et auprès de l'OEA

15 décembre:

Afin de renforcer les relations avec la région, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nomme un ambassadeur itinérant en Amérique latine. Celui-ci sera chargé d'expliquer la politique extérieure canadienne et de susciter des positions communes. Il jouera également le rôle d'agent de liaison avec certaines institutions régionales et sera ambassadeur et observateur permanent du Canada auprès de l'Organisation des États américains. M. Richard Gorham quittait le poste d'ambassadeur canadien en Chine pour occuper ces nouvelles fonctions.

Accord de coopération nucléaire Canada-Suisse

22 décembre:

Le Canada et le Conseil fédéral suisse signent à Berne un nouvel accord de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, qui remplace l'accord précédent remontant à 1958.

Versement de la cotisation canadienne à l'OACI

22 décembre:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonce que le Canada a versé la totalité de sa quote-part à l'Organisation de l'aviation civile internationale pour 1988, et ce avant la date prévue. Celle-ci représente $847,809 (US). Le gouvernement canadien exprime son inquiétude devant la crise financière de l'OACI.

Déclaration du Groupe des Sept sur la situation économique

23 décembre:

Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du Groupe des Sept (États-Unis, Japon, RFA, Grande-Bretagne, France, Italie et Canada) émettent une déclaration commune de trois pages dans laquelle ils réaffirment les principes contenus dans l'accord du Louvre. Selon eux, une fluctuation excessive des taux de change et une baisse supplémentaire du dollar, ou sa trop forte hausse, pourraient compromettre les perspectives de croissance de l'économie mondiale. Ils affirment avoir convenu de coopérer étroitement sur les marchés des changes.

Nominations diplomatiques

octobre-décembre:

Le ministère des Affaires extérieures annonçait à l'automne les nominations suivantes dans ses représentations à l'étranger: M. William H. Montgomery, du ministère des Affaires extérieures, devient secrétaire général adjoint au Secrétariat pour les pays du Commonwealth et directeur de la gestion du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, à Londres. M. Terence Bacon, ambassadeur désigné en Yougoslavie et en Bulgarie, sera également le premier ambassadeur canadien en Albanie. MM. Dennis B. Browne, William T. Delworth, Gilles Mathieu et Lawrence A. Smith étaient nommés en novembre ambassadeurs en Suède, RFA, Algérie et Thaïlande respectivement. M. Jacques Asselin devenait ambassadeur en Belgique avec accréditation simultanée au Luxembourg et M. Allen Kilpatrick haut-commissaire en Australie avec accréditation simultanée à Vanuatu.